



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 10 octobre 2022

Remise d'un retable à l'association culturelle libournaise « Les amis de St-Jean-Baptiste » en suite d'une saisie des brigades des douanes de La Rochelle et de Bordeaux et d'une enquête du Service d'Enquêtes Judiciaires des Finances de Bordeaux

En octobre 2020, lors d'un contrôle routier sur l'A10 les agents des brigades des douanes de La Rochelle et Bordeaux découvrent dans un véhicule conduit par un brocanteur britannique un tabernacle au milieu d'un chargement d'objets d'occasion. Interrogé sur cet objet, le chauffeur indique qu'il s'agit d'un ancien tabernacle d'église qu'il a acquis auprès d'un particulier suite à une annonce sur internet.

Contactée par la douane, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine confirme que le tabernacle peut revêtir le caractère de bien culturel. En l'absence de document permettant sa sortie de France, le bien est saisi par les services des douanes et la direction régionale des douanes de Bordeaux dénonce les faits au parquet de Bordeaux. Une enquête préliminaire est alors confiée au Service d'Enquêtes Judiciaires des Finances par le parquet de Bordeaux.

Dans le cadre de cette enquête, une expertise du tabernacle est réalisée et indique qu'il s'agit « d'une partie d'un maître-autel : tabernacle et dais en bois stuqué, doré et peint de style néo-gothique techniquement et artistiquement, le bien objet peut être daté de la seconde moitié du XIX^e siècle ».

L'enquête minutieuse a permis de retracer sur la base de la transaction commerciale initiale le cheminement et les détenteurs successifs de ce bien et son origine initiale. En effet, le bien a été stocké durant de nombreuses années dans une grange par son précédent détenteur qui l'avait découvert lors de l'acquisition d'une propriété sur Libourne. Pour des raisons familiales le tabernacle a été cédé à un particulier, qui a ensuite procédé à sa vente par internet sur une « marketplace » au brocanteur britannique.

L'origine libournaise du retable appuyée par les éléments de l'expertise indiquant que « ...Le maître autel récupéré provient d'une église paroissiale girondine restaurée au XIX^e siècle sous l'impulsion du cardinal Donnet. Le bien expertisé provient de ce rayon entre Bordeaux et Libourne... » a permis suite à contact avec l'association culturelle libournaise « Les amis de St-Jean-Baptiste » d'établir que le tabernacle pouvait être l'ancien tabernacle d'une église de la paroisse.

Au vu de ces éléments et du mauvais état de l'objet dû à ses conditions de stockage, le parquet de Bordeaux a autorisé sa remise à l'association « Les amis de St-Jean-Baptiste » qui a eu lieu le 7 octobre à Bassens.

Cette affaire illustre le rôle de la douane dans la lutte contre le trafic de biens culturels et la protection du patrimoine.

En 2021, les services douaniers ont intercepté 6377 biens culturels : objets archéologiques, manuscrits, biens anciens, monnaies antiques, incunables, tableaux, peintures ou encore dessins. Ils contribuent ainsi à la préservation du patrimoine culturel de l'humanité et combattent les trafics qui concourent à sa dispersion. Restituer ces objets est l'aboutissement de cette démarche, une grande fierté et une grande joie pour les douaniers français.

Camille MONGE COURJEAU : 09 70 27 56 68 camille.monge@douane.finances.gouv.fr